

Recours au Règlement—M. Riis

Il a de toute façon une proposition à faire à ce sujet. Il serait peut-être utile à la présidence qu'il la fasse maintenant. D'autres pourront répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec le leader du gouvernement ni avec l'opposition officielle. J'aurais aimé avoir plus de temps, mais voici, pour l'essentiel, ce que je veux proposer. Jeudi, le ministre des Finances (M. Wilson) a soulevé la question de privilège. Si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue, elle sera renvoyée au comité compétent.

Le ministre a fait un exposé clair et précis. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord avec lui, mais il avait le droit de s'exprimer et de faire valoir que, à bien des égards, il a été lésé dans ses privilèges de ministre.

Les porte-parole de l'opposition officielle ont présenté leurs arguments et proposé que la question soit renvoyée au comité compétent si vous la jugez fondée, monsieur le Président. Nous les néo-démocrates, nous avons avancé des arguments analogues. Nous nous souvenons que la question de privilège a été soulevée de plusieurs manières différentes selon la façon dont les incidents de la semaine dernière ont été perçus. Nous discutons de certains aspects de la question de privilège portant sur la fuite d'informations venant du budget. Nous avons dit qu'il y avait toute une série de questions à examiner. J'ai ici une liste de sujets qu'il faudrait aborder au comité si vous jugez que la question de privilège paraît justifiée de prime abord.

• (1110)

Nous avons dit que la question de privilège s'appliquait à un député et nous avons demandé qu'elle soit renvoyée à un comité permanent approprié. Nous devrions peut-être tous consentir à l'unanimité à ce qu'on procède ainsi. Cela nous permettrait de poursuivre les travaux de la Chambre, sachant très bien que tous les aspects de la question de privilège soulevés seraient examinés par un comité approprié.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quand il s'agit d'atteintes personnelles, il n'y a pas, techniquement parlant, de question de privilège. Lorsqu'un député soulève un problème qui le concerne personnellement, ce sont les privilèges de la Chambre qui sont en cause en réalité. Aussi, même si vous avez reçu plusieurs avis de question de privilège et que, techniquement, vous n'avez mis qu'une seule question de privilège en délibération pour pouvoir rendre une décision, on

vous a déjà exposé toute une série d'arguments pour essayer de vous convaincre qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges.

Chose certaine, le discours du chef du Parti libéral est un discours qu'il aurait fait si son avis avait été examiné en premier lieu. Je ne veux empêcher personne de présenter les arguments qu'il veut, mais les libéraux voudraient que vous teniez compte des arguments invoqués sans chercher à déterminer quelle question de privilège a été soulevée en premier lieu ou de quelle question de privilège vous êtes saisi, techniquement parlant. Nous vous demandons de voir s'il y a matière à question de privilège de prime abord, si nous examinons la question de privilège soulevée par le ministre des Finances (M. Wilson), celle du chef de l'opposition (M. Turner) ou celle d'un autre député. Si vous trouvez qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges, les libéraux sont disposés à présenter une motion appropriée.

Il ne faut pas toutefois partir du principe que notre motion porterait tout simplement qu'il faut renvoyer la question à un comité parlementaire. Dans une motion découlant d'une question de privilège qui se justifie de prime abord ou d'une atteinte aux privilèges, on peut demander que la Chambre prenne certaines mesures. Nous nous réservons le droit de proposer une motion dans ce sens, en plus ou au lieu du renvoi de la question à un comité. Permettez-moi de formuler deux observations.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a fait une suggestion utile. J'ai également pris note des observations du leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a indiqué à la Chambre à la première occasion qu'on avait porté atteinte à ses privilèges. Il a parlé d'atteinte aux privilèges. Depuis que je suis député, certains de mes collègues ont invoqué la question de privilège à la Chambre pour soulever un point. Nous devrions préserver cette latitude des députés de pouvoir se lever et faire des observations. J'ai dû le faire moi-même à une occasion et je pense que nous devrions garder cette option. Il reste que le ministre des Finances n'a pas présenté de motion à ce moment-là. Il serait utile de renvoyer la question au Comité des élections et de la procédure ou au Comité des finances, qui serait peut-être mieux placé pour l'étudier. C'est une possibilité.